Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 2/12/19

ID : 055-255500811-20191217-DELIB\_19\_03\_01-DE

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE H. LAFFON DE LADEBAT 55210 HEUDICOURT (MEUSE) EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.01

Objet : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

## L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

## Étaient présents les délégués des communes de :

Bou**cq** ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-**les**-Côtes, Géville, Hennemont , Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

## Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice : 111 - Nombres de membres présents : 17
Nombre de procurations : 5 - Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

M. Lionel JACQUEMIN, Président, expose que le comité syndical doit **désigne**r son secrétaire de séance. Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

M. Gilles KOSOWSKI est le seul candidat pour être secrétaire de séance.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée et désigne M Gilles KOSOWSKI, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

ID: 055-255500811-20191217-DELIB\_19\_03\_02-DE

Reçu en préfecture le 20/12/2019 Affiché le 20/12/2019



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.02

Objet : RESSOURCES HUMAINES : INDEMNITE DE PETIT DÉPLACEMENT - REPAS HORS DES LOCAUX DE

L'ENTREPRISE OU SUR CHANTIER

#### L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire, de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

## Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

## Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111 - Nombres de membres présents :

Nombre de procurations : 5 - Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

M. Lionel JACQUEMIN, Président, rappelle que la loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités.

Considérant que les agents rencontrent des difficultés d'utilisation des tickets restaurant, le Président, Lionel JACQUEMIN, propose :

- D'attribuer une indemnité de petit déplacement, repas, à savoir frais de repas engagés par les salariés en situation de déplacement, non contraints de prendre son repas au restaurant (indemnité de collation hors des locaux du SIELL ou sur chantier) en lieu et place d'un ticket restaurant,
- Attribution de cette indemnité par jour travaillé à tous les agents du pôle technique,
- De fixer la valeur de l'indemnité à 4,50 €,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une indemnité de petit déplacement en lieu et place d'un ticket restaurant aux agents du pôle technique,
- APPROUVE le montant de la valeur de cette indemnité à 4,50 € / jour travaillé,
- DONNE POUVOIR à M. Lionel JACQUEMIN, Président, pour signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce contrat d'action sociale.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ( 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20/12/3

ID : 055-255500811-20191217-DELIB\_19\_03\_03-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.03

Objet : CONTRAT DE PRESTATION POUR L'ETABLISSEMENT DES CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC LE CABINET DE GEOMETRES DEHOVE

## L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI.

# Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

# Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice : 111 - Nombres de membres présents : 1

- Nombre de procurations : 5 - Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

M. Lionel JACQUEMIN, Président, expose que dans le cadre des travaux d'adduction en eau potable des communes membres du SIELL, il doit être établi des conventions de servitude de passage pour les réseaux posés sous emprise publique ou privé.

La mission de constitution de servitude a pour objet d'assister le Maître d'ouvrage qu'est le SIELL, en aval des travaux de création, de rénovation ou autres travaux sur les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable sous emprise publique ou privée sur le territoire que le SIELL dessert.

## La réalisation de cette mission nécessite :

- De rechercher les origines de propriété des parcelles concernées par la présence actuelle ou future d'un tronçon de réseau ou de branchement d'eau potable,
- D'obtenir les identités des propriétaires réels,
- D'établir les actes et documents administratifs en vue de leur enregistrement à la conservation des Hypothèques.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité :

- APPROUVE la mise en place d'une mission d'établissement de conventions de servitude de passage,
- APPROUVE le choix du Président pour le cabinet DEHOVE géomètre expert,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE H

Envoyé en préfecture le 20/12/2019



55210 HEUDICOURT (MEUSE) ID: 055-255500811-20191217-DELIB\_19\_03\_04-DE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°: 19.03.04

Objet : PROCEDURE D'APPELS D'OFFRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE : CONTRAT DE PRESTATION POUR LE LAVAGE DES CUVES DE STOCKAGE DES STATIONS ET RESERVOIRS GERES PAR LE SIELL,

#### L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

## Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

## Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice :

111 - Nombres de membres présents :

s: 17

- Nombre de procurations :

C

- Nombre de suffrages exprimés :

22

Sans exigence de quorum.

M. Lionel JACQUEMIN, Président, expose que le SIELL doit réaliser annuellement le lavage des cuves de stockage d'eau brute et traitée des stations de pompage, réservoirs et surpresseurs qu'il gère. Au vu du nombre croissant de cuves à laver, de la charge de travail croissante du service technique, d'une règlementation de plus en plus contraignante, le Président, Lionel JACQUEMIN, propose la possibilité que cette prestation soit externalisée et confiée à une entreprise spécialisée possédant toutes les habilitations. Il est également proposé de constituer, si possibilité, un groupement de commandes avec un ou plusieurs services d'eau potable. Cette externalisation devra faire l'objet d'une étude comparative interne/externe et une approbation par le bureau.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité :

- APPROUVE la mise en place d'un contrat ou marché de prestation de lavage des cuves des ouvrages gérés par le SIELL,
- APPROUVE la proposition de constitution d'un groupement de commandes, si réalisable,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute convention de groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toute procédure d'appels offres et à signer tout contrat, marché et document relatifs à ce dossier, après étude comparative et approbation du bureau.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE H Affiché le 20/12/19



55210 HEUDICOURT (MEUSE) EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ID: 055-255500811-20191217-DELIB\_19\_03\_05-DE

Délibération N°: 19.03.05

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE : CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE POUR DIVERSES MISSIONS AVEC LE BUREAU D'ETUDES LORRAINE CONSEILS - ANNEE 2020

## L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI.

# Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

## Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnesen-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice : 111

- Nombres de membres présents :

Nombre de procurations :

5

Nombre de suffrages exprimés :

22

Sans exigence de quorum.

#### Le Président, Monsieur Lionel JACQUEMIN.

- Expose que le SIELL peut être confronté à des missions d'études, d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO), et de Maîtrise d'œuvre (MOE) imprévues et ponctuelles.
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de mission d'assistance d'une année pour diverses missions et pour un montant maximum de 25 000 €HT avec le bureau d'étude Lorraine Conseils AMO de Metz.

Le Président rappelle que les missions qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- VALIDE le contrat d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) pour diverses missions,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2020,
- AUTORISE et donne pouvoir au Président pour signer le contrat d'AMO diverses missions et tout document s'y rapportant avec le bureau d'études Lorraine Conseils AMO.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20/12/2019

ID : 055-255500811-20191217-DELIB\_19\_03\_06-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EA H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Délibération N°: 19.03.06

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE : CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DIVERS TRAVAUX — ASSOCIATION DES COMPAGNONS DE CHEMIN DE VIE - ANNEE 2020

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

## L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

## Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

## Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Nombre de délégués en exercice : 111 - Nombres de membres présents : 17
 Nombre de procurations : 5 - Nombre de suffrages exprimés : 22

Sans exigence de quorum.

#### Le Président, Monsieur Lionel JACQUEMIN,

- **Expose** que le SIELL peut être confronté à divers travaux d'entretien des espaces verts des périmètres de protection, des sites de protection et de stockage et tout type de petits travaux neufs ou de rénovation de génie civil imprévus et ponctuels.
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de travaux d'entretien des espaces verts et divers travaux pour un montant maximum de 25 000 €HT avec l'association des compagnons de chemin de vie.

Le Président rappelle que les missions qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

ID: 055-255500811-20191217-DELIB\_19\_03\_06-DE

Reçu en **préfecture** le 20/12/2019 Affiché le 20 / 12 1/13



Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- VALIDE le contrat d'entretien des espaces verts et divers travaux,

- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2020,

AUTORISE et donne pouvoir au Président pour signer le contrat et tout document s'y rapportant avec l'association des Compagnons de chemin de vie.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 55210 HEUDICOURT (MEUSE)

Reçu en préfecture le 23/12/2019 Affiché le 23/12/19

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Person

ID: 055-255500811-20191217-DELIB\_19\_03\_07-DE

17

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CON

Délibération N°: 19.03.07

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE : ORDRE DE SERVICE DE RECONDUCTION — MARCHE D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION — ANNÉE 2020

### L'an Deux Mille dix-neuf, le 17 décembre

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 27 novembre 2019 pour le 10 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Gilles KOSOWSKI,

## Étaient présents les délégués des communes de :

Boucq, Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Hennemont, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Varnéville, Woël.

## Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Marcheville, Montsec, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 111 - Nombres de membres présents :

- Nombre de procurations : 5 - Nombre de suffrages exprimés : 2:

#### Sans exigence de quorum.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le marché portant sur les travaux d'entretien des réseaux d'adduction et de distribution du syndicat, années 2019 à 2022, et
  - Établi entre la société SOTRAE SA ayant son siège 6 allée du Château Gassion 57100 Thionville et le SIE Laffon de Ladebat,
  - Signé le 17 décembre 2018 et visé par le contrôle de légalité le 19 décembre 2018,
- VU le rapport du Président,
  - Indiquant que ledit marché arrive à son terme le 31 décembre 2019,
  - Proposant la reconduction du marché, et ce par ordre de service pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Après avoir entendu le Président dans ses explications détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président pour signer l'ordre de service de reconduction n°1 – Année 2020, et tout document s'y rapportant, et de le notifier à la **société** SOTRAE SA.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,

Président